

Décision 08-D-34 du 22 décembre 2008

relative à des pratiques mises en œuvre par
la régie municipale des pompes funèbres de
la ville de Marseille

Posted on: 24 décembre 2008 | Secteur(s) :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'Economie, des finances
et de l'emploi

Dispositif(s)

Acceptation des engagements
Clôture de la procédure

Procédure(s)

Engagement

Entreprise(s) concernée(s)

Régie municipale des pompes
funèbres de Marseille, ville de
Marseille

Lire

le texte intégral de la décision

89.89 Ko